

ENTREPRENEURS, PARLONS D'EUROPE !

L'IMPACT DES RETARDS DE PAIEMENT SUR VOTRE ENTREPRISE:
QUELLES SOLUTIONS? QUELLES PERSPECTIVES?

6 JUIN 2023
en présentiel

Bienvenue

Mot de bienvenue

Mme Sabrina Sagramola
Manager & Coordinateur National
Enterprise Europe Network - Luxembourg
Chambre de Commerce du Luxembourg



Mot de bienvenue

Mme Anne Calteux

Représentante de la Commission européenne au Luxembourg



Retards de paiement dans l'Union européenne : État des lieux et perspectives

M. Giacomo Fersini
Economic Policy Advisor
Eurochambres
(en anglais)





ENTREPRENEURS, PARLONS D'EUROPE!

Revision of the Late Payment Directive (2011/7/EU)

Giacomo Fersini

Economic Policy Advisor

6 June 2023



Eurochambres – the voice of European businesses

- The Association of European Chambers of Commerce and Industry
- **Representing over 20 million businesses in Europe**
- 45 members (43 national associations of chambers of commerce and industry and two transnational chamber organizations)
- A European network of 1700 regional and local chambers
- 93% of represented businesses are small and medium-sized enterprises (SMEs)



**A digitalized
Single Market**



**EU leadership
in the global
arena**



**Ensure
affordable
energy
efficiency and
sustainability**



**Advocate for a
business-
friendly
regulatory
framework**



**Support
businesses
constrained by
labour
shortages**

SME Relief Package – a lifeline in troubled waters?

Announced by Commission President Ursula von der Leyen during her State of the Union speech
– 14 September 2022

Improve regulatory framework

Revision of the Late Payment Directive

BEFIT – tax rulebook for doing business in Europe

Facilitate access to finance and skills



**SME Relief
Package –
expected adoption
in September 2023**



Eurochambres position

- Put SMEs at the heart of industrial strategies and discussions and ensure a level playing field
- Reduce reporting obligations for companies
- Facilitate access to finance
- Reinforce the application of the SME Test and the Better Regulation agenda
- Enhance access to green and digital skills

Listen to entrepreneurs and members

- Collect information for evidence-based policy messages

Advocate for a business-friendly framework

- Engage in discussions with European Commission and other European institutions



The current situation

- The Directive has been **effective in reducing payment delays in the public sector**. Yet **significant delays remain** in several member states in the public health sector, central government ministries, local and regional authorities.
- **In B2B transactions, over 60% of business in the EU are paid later than the contractual terms.**
- **The Directive lacks** the definition of unfair payment practices, the capping of payment terms in B2B transactions, and the application of the €40 compensation.
- **The Directive lacks tools to support enforcement:** transparency requirements, complaint-handling systems, ADRs, more widespread use of e-invoicing, or credit information tools easily accessible for SMEs.

- *Chasing debtors costs businesses between 5% and 10% of all administrative work*
- *Each day of reduction in payment delays results in estimated savings of €158 million in costs for financing to EU businesses*



The current Directive

- **Public authorities have to pay for goods and services within 30 days.** Public entities operating in the market and carrying out economic activities and public authorities in healthcare can set payment terms not exceeding 60 days.
- **Businesses have to pay for their invoices within 60 days.** Payment terms longer than 60 days can be negotiated, **provided that they are expressly agreed and not grossly unfair to the creditor.**
- Businesses are automatically entitled to **claim interest for late payment and obtain a minimum fixed amount of €40** as compensation.
- Public authorities are not allowed to fix a low interest rate (**at least 8 p.p. above ECB reference**) but **businesses can, provided it is expressly agreed and not grossly unfair.**



*... yet **less than 40% of payments in commercial transactions in the EU are made within the agreed deadline.***



Eurochambres position on LPD

Ideal legal instrument Revision of the Directive or Regulation?



Prevent late payments and facilitate timely payments

- Minimise existing barriers such as the complexity of initiating legal proceedings against debtors
- Encourage voluntary mediation and other forms of voluntary Alternative Dispute Resolution (ADR)
- Systematically implement (voluntary) processes of electronic invoicing and transfers
- Strengthening SMEs' position to avoid making unnecessary price concessions
- Support and training for companies lacking credit management, financial and digital literacy



Eurochambres position on LPD

Business to business (B2B)

- Importance of guaranteeing flexibility between companies when negotiating payment terms (principle of freedom of contract)
- No obligation for companies to share commercially sensitive information related to existing or previous suppliers
- Proposing a cap to payment terms in B2B transactions raises several concerns among Eurochambres' members



Government to business (G2B)

- Maximum payment terms at 30 days
- Stricter regulations for contracting authorities in order to avoid exacerbation of payment periods by the latter as a result of their privileged position
- MS to set up bodies responsible for the enforcement of the law, carrying out investigations, and empowered to issue administrative sanctions





Thank you

Giacomo Fersini
Economic Policy Advisor



Retards de paiement dans l'Union européenne : État des lieux et perspectives

Me Jean-Paul Noesen
Avocat à la Cour
Étude Noesen



Recouvrement de créances

Efficacité des différentes options



L'efficacité: réaliser un maximum de recouvrement avec un minimum de ressources et de temps:

ou

Comment réduire ce tas de factures impayées de façon optimale ?



Première démarche de recouvrement: la mise en demeure

- Notion:

La mise en demeure est un écrit par lequel le créancier ou son mandataire exige du débiteur de remplir son obligation

- Forme

La mise en demeure peut être faite par un exploit d'huissier, mais la loi admet aujourd'hui en matière commerciale, le courrier recommandé

La mise en demeure doit clairement indiquer les factures dont le paiement est réclamé : date, numéro de facture, montant, sinon, elle est dépourvue de toute utilité

- Les contrats peuvent prévoir la dispense de mise en demeure, mais en vue d'un débat judiciaire, elle demeure toujours utile

La suite du présent exposé présuppose la compétence des juridictions luxembourgeoises au regard des directives communautaires en matière de compétence juridictionnelle et l'absence de clauses de conditions générales dérogatoires acceptées par la partie adverse.

Arrivé à la conclusion que les juridictions luxembourgeoises sont compétentes, l'avocat doit choisir la juridiction en tenant compte de deux paramètres : La compétence en faveur du litige, la compétence en fonction de la localisation du débiteur.

Le droit applicable- importance de la facture acceptée en droit luxembourgeois

- Situation purement domestique

La facture acceptée, concept d'origine belge, mais couramment appliquée au Luxembourg

Elle ne s'applique qu'aux rapports entre commerçants, la réception de la facture doit être prouvée

En matière de vente, elle crée une présomption légale, irréfragable, de l'existence de la créance affirmée dans la facture acceptée pour le seul contrat de vente.

Elle a été étendue aux contrats de prestation de service, mais avec une portée limitée, **la facture acceptée n'engendre qu'une présomption simple de l'existence de la créance (Cass. 30/1/2019, n° 4072**

elle ne vaut pas pour des prétentions à des dommages et intérêts

- Situation comportant un élément étranger

La directive 539/2008 rend en principe applicable la loi du vendeur/ prestataire de service dans les situations intracommunautaires, mais la règle de la facture acceptée est une règle de preuve, et pas de fond

Compétence

- En fonction de l'enjeu du litige



- En fonction de la localisation du débiteur



Compétence selon l'enjeu

- Le recouvrement de créances inférieurs à 15.000 € en principal, sans frais accessoires et sans intérêts mais le cas échéant en tenant compte de la clause pénale est du ressort de la Justice de Paix, juridiction d'appel de la Justice de Paix, Tribunal d'Arrondissement.
- Les créances pour un principal y compris la clause pénale sub mais sans les intérêts et les frais supérieurs à 15.000 €, le Tribunal d'Arrondissement est compétent, juridiction d'appel du Tribunal d'Arrondissement, la Cour d'Appel

Compétence selon la localisation du débiteur

- Le Luxembourg est réparti **en deux arrondissements judiciaires** : la division judiciaire du territoire n'est pas exactement identique que la division politique.
- Pour l'essentiel, les cantons du Centre et du Sud sont du ressort du **Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg** qui est à son tour divisé en domaine de compétence de la Justice de Paix de Luxembourg pour le Centre et de la Justice de Paix d'Esch-sur-Alzette pour le Sud.
- Le territoire du Nord est de la compétence du **Tribunal d'Arrondissement de Diekirch** respectivement de la Justice de Paix de Diekirch,
- Il n'y a qu'une seule Cour d'Appel et une seule Cour de Cassation pour tout le territoire.

La procédure devant la Justice de Paix

- En Justice de Paix, la procédure normale est introduite par **une citation faite par un acte d'huissier.**
- Toutefois l'huissier ne se déplace pas chez le débiteur mais dépose un pli judiciaire à la poste et il appartient au facteur des postes de trouver le débiteur, le facteur des postes n'a pas les ressources d'un cabinet d'huissiers et ceci pose parfois un réel problème de localisation du débiteur.
- Il existe d'autres modes d'introduction de la procédure en matière de Bail et de Droit du Travail

Justice de Paix: Suite

- Alternativement, il existe pour les créances basées sur des factures ou des documents comparables une procédure comparable à l'injonction de payer qui est également notifiée par pli judiciaire par le greffier. Si l'huissier fait encore certaines recherches avant de déposer le pli judiciaire à la poste, le greffier n'en fait aucune. Toucher le débiteur dans les cas difficiles est aléatoire.
- En revanche, il n'y a pas de coût d'introduction de la procédure qui est entièrement gratuite du point de vue des frais.
- Notre étude a parfois recours à la procédure d'ordonnance de paiement équivalente à l'injonction de payer, chaque fois que nous nous adressons à un débiteur qui a pignon sur rue et où le délai que le greffe met pour notifier et convoquer n'est pas d'une importance fondamentale.
- En effet, pouvoir faire l'économie d'environ de 200 € à 250 € de frais de citation fait un sens pour les créances inférieures à 5.000 €.

Le principe dit de la loyauté renforcée: piège procédural

- Toutefois, le créancier qui soumet une requête de ce type est obligé à la suite d'une décision du Tribunal du 3 juillet 2020, TAL 2020-022420, de soumettre au juge, non seulement, ses documents, mais toutes les lettres de protestation/contestation du débiteur:
- Sanction: si le débiteur fait contredit et que l'affaire paraît à l'audience, le créancier est présumé « déloyal » et la procédure est annulée

Procédure devant le Tribunal d'Arrondissement

- Au niveau du Tribunal d'Arrondissement, il existe 4 procédures en matière commerciale.
- Procédure commerciale par voie d'échange de conclusions écrites
- La procédure commerciale traditionnelle du Code de commerce de 1804 c'est-à-dire purement orale
-
- Procédure de référé-provision
- Il existe au niveau du Tribunal d'Arrondissement une procédure d'injonction de payer similaire à celle en Justice de Paix.

a) Procédure commerciale par voie d'échange de conclusions écrites

- Cette procédure est longue et laborieuse mais elle a l'avantage de connaître les moyens de défense de l'adversaire avant les plaidoiries. Notre étude choisit ce cas de procédure lorsque nous nous attendons à une demande reconventionnelle du débiteur sans être certain de ces arguments : exemple : l'assuré Euler Hermes invoque des factures mais il faut s'attendre à ce que le débiteur réplique en faisant valoir la qualité défectueuse des produits livrés, demande une expertise judiciaire et invoque la responsabilité du vendeur pour produit défectueux

b) La procédure commerciale traditionnelle du Code de commerce de 1804 c'est-à-dire purement orale



- Notre étude a recours à cette procédure lorsque nous pouvons être sûrs que nous pouvons invoquer le concept de la facture acceptée c'est-à-dire de la facture notifiée au débiteur suivi d'un rappel et d'une mise en demeure et qui n'a pas été contestée. Cette procédure dispose en effet **de délais de fixation** plus rapprochés de la part du Tribunal.
- En revanche, on ne connaît pas d'avance les moyens du débiteur qui peut sortir du chapeau, un argument dangereux pour lequel l'avocat n'est pas préparé. L'avocat ne choisira cette procédure que s'il peut être sûr qu'aucun piège de ce genre n'existe. Ceci démontre à quel point il est fondamental que l'assuré d'Euler Hermes collabore avec Euler Hermes de façon étroite sur la constitution du dossier et dise clairement s'il y a une peau de banane dans le dossier.

c) Procédure de référé-provision

- Cette procédure est calquée sur le modèle français et permet d'avoir en référé une condamnation provisionnelle du débiteur à condition que la créance **ne soit pas sérieusement contestable**.
- En clair, le moindre doute suffit pour que le Tribunal déclare la demande irrecevable, les audiences de référé-provision sont malheureusement surchargées alors que les Magistrats considèrent que les référés autres ont la priorité sur les référés-provisions et les plages horaires accordées aux référés-provisions sont limitées.
- Notre étude fait systématiquement un référé-provision dans le dossier lorsqu'elle a recours à la procédure de commerce orale et simplifiée dans le but essentiel d'obliger le défendeur, avant l'audience du Tribunal de Commerce, **à dévoiler ses moyens, dans un but tactique**

d) Il existe au niveau du Tribunal d'Arrondissement une procédure d'injonction de payer similaire à celle en Justice de Paix.

- Toutefois, il y a une grande nuance par rapport à la procédure similaire en Justice de Paix. Le titre délivré en Justice de Paix est un titre exécutoire plein et entier.
- Le titre délivré dans le cadre de l'injonction de payer devant le Tribunal d'Arrondissement n'est qu'un titre au provisoire, comme une ordonnance de référé (voir point c que nous venons d'évoquer)
- En plus, la notification par pli judiciaire au lieu d'un acte d'huissier est d'une efficacité aléatoire

La jurisprudence Forabosco

- Les Cours et Tribunaux luxembourgeois ont fait siennes une jurisprudence française selon laquelle les décisions de référé que ce soit dans le cadre de la procédure d'injonction de payer spécifique au Tribunal d'Arrondissement ou dans le cadre de la procédure de référé-provision ne peuvent pas donner lieu à une exécution.
- On ne peut sur base d'une condamnation en référé ni vendre les biens du débiteur, ni pratiquer une saisie sur ses comptes, ni le mettre en faillite. L'arrêt de principe porte le nom d'un débiteur destinataire de procédures d'exécution
- Dès lors, en droit luxembourgeois, les ordonnances de référé-provision et les injonctions délivrées par le Tribunal d'Arrondissement n'ont en somme que valeur d'une recommandation de payer non contraignante. Finalement, leur seule utilité est celle de forcer l'avocat du débiteur à abattre ses cartes avant l'audience du Tribunal de Commerce. Heureusement, bon nombre de débiteurs ne connaissent pas encore la jurisprudence Forabosco et finissent par payer quand même.

Comment mettre les atouts de son côté au départ

- Nécessité d'une facture détaillée

Pour que le mécanisme de la facture acceptée puisse jouer en faveur du créancier, la facture doit désigner avec précision les marchandises vendues ou les services prestés

L'acceptation de la facture n'entraîne pas acceptation des conditions générales

- Nécessité d'un rappel précis et recommandé

Les conditions générales

- Réticence des juridictions luxembourgeoises à défaut d'acceptation écrite

La jurisprudence luxembourgeoise admet rarement les conditions générales figurant simplement au verso des factures. Elles sont de toute façon insuffisantes pour rendre opposables des clauses de réserve de propriété

Il ne faut donc pas se faire d'illusions sur la protection qui résulterait de conditions longues, en caractères minuscules, au verso des factures: soyez au contraire bref et précis

Cas spécifique des biens d'investissement non destinés à la revente

- La clause de réserve de propriété

Longtemps réticente envers la clause de réserve de propriété, la loi luxembourgeoise admet aujourd'hui l'opposabilité de la clause de réserve de propriété au curateur de faillite (loi du 31 mars 2000 , article 567-1 du Code de Commerce)

- La demande en résolution de la vente offrait cependant des garanties similaires (article 1654 du Code Civil)
- Le privilège du vendeur industriel
- Ces dispositions n'ont évidemment d'utilité que pour des biens qui sont encore en possession du client

Un jugement a été obtenu , mais le débiteur continue de ne pas payer: Intervention de l'huissier

- L'intervention de l'huissier est nécessaire pour introduire l'action en justice, pour apporter la décision au débiteur (signification) et pour procéder à l'étape contraignante constituée par la saisie et la vente des actifs mobiliers du débiteur, une saisie de ses comptes, et plus rarement par une procédure de saisie immobilière.
- L'huissier a droit à 0,5 % sur tout montant recouvré. Ce montant est à charge du débiteur sauf s'il est insolvable. **Dans ce cas, c'est le créancier qui doit régler les frais d'huissier.**
- Chaque acte d'huissier coûte en fonction d'un coût légal, d'un droit d'enregistrement, de la T.V.A. et des frais de déplacement de l'huissier qui sont en fonction de la distance de déplacement entre le bureau de l'huissier et la localisation du débiteur.
- Comme règle de base, on peut partir du principe que chaque acte d'huissier au Luxembourg coûte **250 €**, c'est parfois un peu plus, parfois un peu moins mais ceci permet un calcul

Pour un dossier de recouvrement qui va plus qu'à la vente du débiteur et à sa mise en faillite, on peut calculer le nombre d'acte qui est le suivant :

- Citation devant la Justice de Paix / assignation devant le Tribunal de Commerce / assignation devant le Tribunal des référés : 250 €/ 2 x 250 € = 500 €
- Signification de la décision : 250 €
- Commandement : 250 €
- Saisie : 250 €
- Sommation d'assister à des ventes : 250 €
- Annonce légale : 250 €
- Vente : 250 €
- en cas de vente infructueuse ou en cas d'actif insuffisant du débiteur, Procès-verbal de carence : 250 €
- Assignation en faillite : 250 €
- De surcroît, l'huissier a droit à 0.5 % de la créance.

La possibilité de recouvrer les frais d'avocat et d'huissier sur le débiteur

- De par la loi, les frais d'huissier peuvent être intégralement récupérés sur le débiteur à supposer qu'il soit solvable.
- Pour ce qui est des frais d'avocat, le Luxembourg connaît 2 systèmes :

D'un côté le droit à répétition des frais dits non strictement répétibles dans le cadre de la procédure, en clair des frais d'avocat à charge du débiteur tels que prévus par la directive communautaire en matière de délai de paiement.
- Les Cours et Tribunaux luxembourgeois sont hostiles à cette loi qui à leurs yeux rend les avocats trop riches et les décisions font tout pour détourner la loi.

La possibilité de recouvrer les frais d'avocat et d'huissier sur le débiteur, suite

- Généralement, le débiteur ne se fait allouer que 40 € c'est-à-dire le montant minimum prévu par la loi luxembourgeoise pour pouvoir prétendre à un remboursement des frais d'avocat dans ce contexte.
- Pour bénéficier d'un montant supérieur, le client doit donc justifier du paiement d'une provision à l'avocat.
- Le Juge peut allouer EN EQUITE une participation aux frais d'avocat de la partie qui gagne le procès sur base de l'article 240 NCPC. Ce montant est laissé à l'appréciation discrétionnaire du juge. Certains donnent des montants raisonnables, d'autres ne donnent rien. Aucune juridiction n'accorde le montant des honoraires réels, même en cas de convention d'honoraires
- La Cour de Cassation a cependant admis le caractère cumulable de l'indemnité de procédure, trouvant son origine dans une responsabilité sans faute, et du remboursement intégral des honoraires d'avocat à titre de dommages et intérêts, procédant d'une faute (*cf.* Cass. 9.2.2012, no 5/12, JTL 2012)

- Le débiteur ne réside pas à Luxembourg et les conditions générales de vente n'attribuent pas compétence à une juridiction luxembourgeoise
- QUE FAIRE DANS CE CAS ?
 - A) on s'adresse à un professionnel du recouvrement étranger
 - B) on profite des dispositions du règlement 1896/2006 pour s'adresser depuis Luxembourg à la juridiction du siège de débiteur

Cette dernière démarche n'est pas une panacée:

Présentée comme un remède miracle , la directive s'exprime comme suit:

Le présent règlement a pour objet de simplifier, d'accélérer et de réduire les coûts de procédure dans les litiges transfrontaliers concernant des créances pécuniaires incontestées en instituant une procédure européenne d'injonction de payer, et d'assurer la libre circulation des injonctions de payer européennes au sein de l'ensemble des États membres en établissant des normes minimales dont le respect rend inutile toute procédure intermédiaire dans l'État membre d'exécution préalablement à la reconnaissance et à l'exécution

En réalité, une fois le titre européen obtenu à l'étranger, il faut passer à l'exécution forcée selon les règles du droit local et avec les ressources localement disponibles

Or, sur ce terrain, rien n'est harmonisé .

Le créancier prend toujours le risque financier des frais d'exécution

Le règlement 1896/2006 est donc un peu une illusion.

Les problèmes fondamentaux du recouvrement restent inchangés

Le choix du créancier : Jusqu'où aller dans le recouvrement ?

risque de coût

risque de perte d'image de marque

risque d'être perçu comme « mou » en termes d'impayé

Les trois étapes :

La focalisation et l'intensification des moyens procéduraux mis en oeuvre

Mise en demeure, suivie d'une
Demande en paiement

Phase judiciaire: débat
avec le débiteur

recouvrement

La focalisation et l'intensification dans la violence des moyens recouvrement mis en œuvre

Notification de la décision obtenue

Saisie de biens matériels (stock et
équipement) ou immatériels
(comptes)

Privation effective
de biens du
débiteur

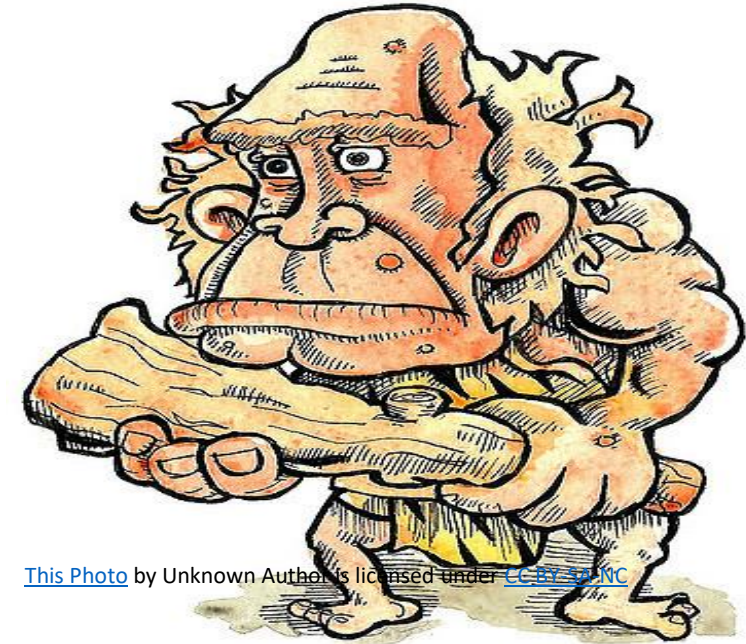
Les problèmes fondamentaux, les voici :

Jusqu'où aller dans la poursuite du débiteur ? Fait-on appel à l'employé de bureau , à l'avocat ou au gros bras ?



[This Photo](#) by Unknown Author is licensed under [CC BY-NC-ND](#)

©Kidsfront.com



[This Photo](#) by Unknown Author is licensed under [CC BY-NC](#)



Approche prudente

- Mise en demeure et fichage
- Son efficacité résulte de la possible mise au pilori du débiteur (Schufa)



Approche intermédiaire

- L'avocat
- Son intervention est un préalable à l'étape ayant recours à la privation de biens dans un Etat de droit



Approche offensive

- La privation de biens
- La force publique, et dans une certaine mesure privée, au service du recouvrement



Montants en jeu

Un créancier ayant beaucoup de petites créances ne peut aller trop loin dans les dossier individuels



La mentalité du secteur

Un service public ou parastatal, voire « social » aura une autre approche qu'un commerçant dans une branche au ton plus rude



Le facteur temps

La rapidité du recouvrement est aussi un facteur décisionnel

Thanks for your support!

[This Photo](#) by Unknown Author is licensed under [CC BY-NC-ND](#)

Enquête sur les délais de paiement au Luxembourg - 1er bilan du sondage

Mme Kalliopi Fournari
Legal & Tax Advisor
Chambre de Commerce du Luxembourg



Les services du réseau Enterprise Europe Network au Luxembourg : Un large éventail de mesures de soutien et de services européens de proximité à votre disposition !

Mme Laura Ambrogio

EEN Project Advisor, Enterprise Europe Network – Luxembourg

Chambre de Commerce du Luxembourg



enterprise europe network

Les services du réseau Enterprise Europe Network au Luxembourg : un large éventail de mesures de soutien de services européens de proximité à votre disposition!

Laura Ambrogio, EEN Project Advisor
6 juin 2023

Enterprise Europe Network

Le plus grand réseau européen
dédié à l'internationalisation
et à l'innovation des PME



Programme-Cadre européen – Single Market Programme (SMP)

- ONE TEAM: Interlocuteur unique, de référence et d'excellence
- CLIENT CENTRICITY: Approche client holistique et vision stratégique à 360°
- INTEGRATION: Ancrage dans un écosystème national, transfrontalier et international



Une série d'actions et de services européens de proximité pour:

- Contribuer à la compétitivité de l'économie & à la croissance des entreprises nationales
- Favoriser l'entrepreneuriat, le développement, la performance et l'innovation des PME
- Alléger les charges administratives, faciliter l'accès aux financements & aux nouveaux marchés et accélérer les opportunités du MI pour faire progresser la dynamique entrepreneuriale sous toutes ses formes



Enterprise Europe Network – & au Luxembourg



3000

EXPERTS LOCAUX



600+

MEMBRES



60+

PAYS

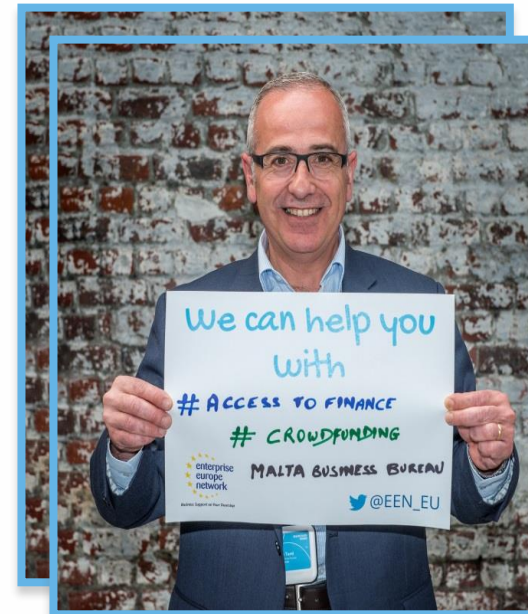


Comment nous pouvons vous aider



Nous combinons **expertise en commerce international**, en **processus d'innovations** et **connaissance transfrontalière** pour aider votre entreprise à accéder à de nouveaux marchés.

Nos services



Une nouvelle et large palette de services correspondant aux besoins des PME

SERVICES D'ASSISTANCE-CONSEIL AVANCES

Internationalisation & Innovation

Startups & Digitalisation

Access to Finance & EU Programmes

Regional Integration & Single Market

SME Feedback

PARTENARIATS

Partnership Opportunity Database

Matchmaking events

Company missions

Follow-up & Success stories

INNOVATION

Innovation Capacity Building & Management Services

EIC accelerator competence

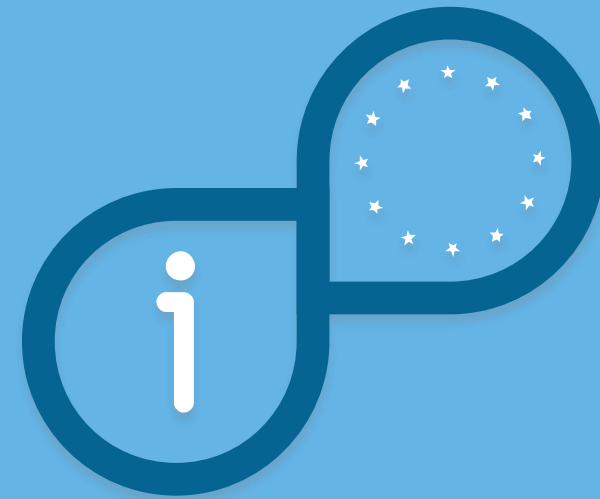
Technology transfer services

Intellectual Property

Access to R&D financing

Nos services:

1- SERVICES D'ASSISTANCE CONSEILS AVANCÉS



Vous aider à appréhender sereinement le Marché Intérieur...

Assistance individuelle



Législations et actualités européennes



[Enterprise Europe Network - Luxembourg](#)

1 011 abonnés
2 mois •

Did you know? The decade between 2020 and 2030 is Europe's digital decade. The European Commission has only recently unveiled new initiatives designed to transform the connectivity sector in Europe ... Want to know more? Click here <http://bit.ly/429H6Lq>

A public consultation on the future of the telecommunications sector and its infrastructure is also underway, and you can have your say until 19 May by clicking here <http://bit.ly/428tMXE>

#digital #future #europe

[Voir la traduction](#)



Vous aider à appréhender sereinement le Marché Intérieur...

Événements d'information



GO INTERNATIONAL

EU-Canada Trade Agreement: CETA, what's in it for me ?
Conference
23 November 2022



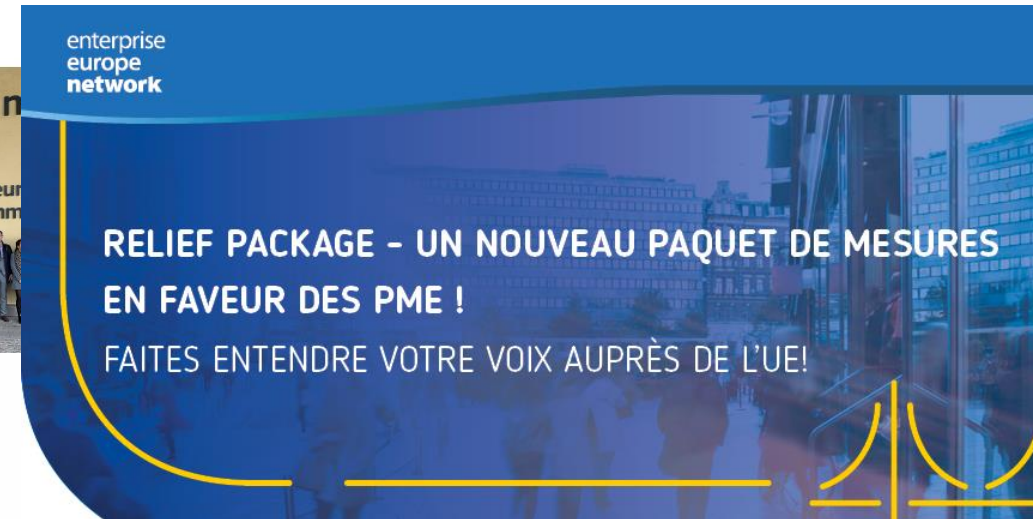
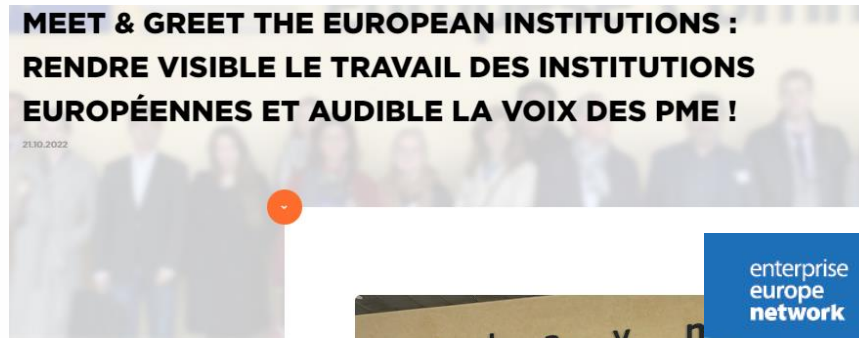
een.ec.europa.eu

Marchés publics



... et faire entendre votre voix !

- ✓ Événements d'information
- ✓ Partage des consultations publiques de la Commission européenne, ex. sur le Relief Package
- ✓ Réaction immédiate à vos problèmes via les réseaux européens (SOLVIT, Your Europe Advice, etc.)



Vous avez un projet...? Laissez-vous guider!



Internationalisation :

- ✓ Conseils personnalisés selon votre projet et vos marchés cibles
- ✓ Boostez votre développement à l'international



Innovation :

- ✓ Conseils personnalisés selon le degré de maturité
- ✓ Diagnostic d'entreprises (-> Innovation Assessment)
- ✓ Focus spécial sur les startups



Financements européens:

- ✓ Informations sur les financements UE disponibles
- ✓ Événements d'information & pitching dédiés aux financements UE
- ✓ Conseil et assessment des projets pour des financements UE, en particulier en lien avec l'innovation et la R&D (p.ex. Horizon Europe ...)



Autres? :

- ✓ Digitalisation, Resilience, Sustainability, etc.
- ✓ Contactez-nous 😊

Nos services:

2 – PARTENARIATS INTERNATIONAUX



Partnership Opportunity Database

The screenshot shows the 'Enterprise Europe Network Partnering Opportunities' page. At the top left is the 'enterprise europe network' logo. Below it is a search bar with a 'Search' button. The main content area displays a list of opportunities, each with a title, a brief description, and a 'published' timestamp. The first opportunity is from Ukraine, published 8 minutes ago, titled 'The Ukrainian private medical center offers corporate healthcare packages for employees of European companies under the Services agreement'. The second is from Italy, published 12 minutes ago, titled 'An Italian company specialized in a regional leavened sweet is searching for distributors and commercial agents.'. The third is from Lithuania, published 38 minutes ago, titled 'Lithuanian company suggesting their made personal tour maps on canvas for Scandinavia region'. On the left side, there are filters for 'Type of profile' (Business Offer, Business request, Technology offer, Technology request, Research & Development Request), 'Type of partner', 'Type of partnership', and 'Stage of development' (Already on the market, Available for demonstration, Concept stage, Lab tested, Under development). The 'Order by' dropdown is set to 'Most recent', and it shows '1 - 10 of 3071 profile(s) found'.

- Création d'un profil de coopération (technologique, business, offer ou request)
- Accompagnement dans la gestion des manifestations d'intérêt
- Mise en contact directe avec le partenaire d'affaires potentiel !

Événements de matchmaking internationaux

- Site web du réseau EEN <https://een.ec.europa.eu> -> rubrique « Events »
- Après de l'Enterprise Europe Network et ses structures-hôtes

Events

Filter by

Keywords

Status
All

Type
All

Country
All

Search **Clear filters**

Events (4728)

Showing results 1 to 10

15 DEC 2022	BROKERAGE EVENT Horizon Europe Cluster 5 Brokerage Event- 2023 calls Belgium
08-09 DEC 2022	BROKERAGE EVENT European Logistics Innovation Day 2022 Germany
06-09 DEC 2022	BROKERAGE EVENT EDIH DIGI-SI Community Days Maribor, Slovenia
06-09 DEC 2022	BROKERAGE EVENT TechBIZKON VI - Mobility Tokyo, Japan



GO INTERNATIONAL
ICT Spring
Matchmaking Event
29-30 June 2023 - Luxembourg (L)





Likez nos valeurs européennes!



Live Journée de l'Europe eu

Le consortium de l'Enterprise Europe Network - Luxembourg est présent ce mardi aux célébrations de la Journée de l'Europe à Luxembourg 🇪🇺 Malgré la pluie, les participants sont nombreux sur notre stand d'information et en apprennent plus sur les activités du réseau grâce à un quiz dédié 🧐

#EENcanhelp #Europeday #luxembourg

Vous et 28 autres personnes 2 replications



One Consortium – One Mission – One Team



Merci de votre attention!

Chambre de Commerce Luxembourg
Enterprise Europe Network – Luxembourg

Téléphone: +352 42 39 39 333
E-mail: een@cc.lu

Chambre des Métiers Luxembourg
Enterprise Europe Network – Luxembourg

Téléphone: +352 42 67 67 366
E-mail: een@cdm.lu

Luxinnovation
Enterprise Europe Network – Luxembourg

Téléphone: +352 43 62 63 874
E-mail: een@luxinnovation.lu

Échanges avec les participants

Votre entreprise a-t-elle déjà été confrontée à des retards paiements ?
Vous êtes à la recherche de solutions ? Ou bien vous souhaitez proposer des
idées et solutions concrètes à implémenter au niveau de l'UE ?

Partagez-nous votre expérience et vos avis !



ENTREPRENEURS, PARLONS D'EUROPE !

L'IMPACT DES RETARDS DE PAIEMENT SUR VOTRE ENTREPRISE:
QUELLES SOLUTIONS? QUELLES PERSPECTIVES?

6 JUIN 2023
en présentiel

Merci de votre attention
Et bon appétit !